



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRA.FR

NUMÉRO E-E92699

VALABLE JUSQU'AU 26/10/2024

ÉDITÉ LE 05/07/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 05/03/1999

Forme juridique : SAS

Capital : 2 800 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ANGOULEME 390 633 204

Siret : 390 633 204 00024

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 0017673

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP H02193G1247000/001 550464/24

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP H02193G1247000/001 550464/24

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : SNEE

44 ROUTE DE L'ISLE D'ESPAGNAC

ZI N°3

BP 60541

16160 LE GOND PONTOUVRE

Téléphone : 05 45 68 95 68

Fax : 05 45 68 95 70

Portable :

Site Internet : www.snee.fr

E-mail : secretariatetude@soflux.fr

Responsabilité légale :

GUILLOT PASCAL DIRECTEUR GÉNÉRAL / LABBE ANDRÉ DIRECTEUR D'AGENCE

Effectif moyen : 322 Tranche de classification : EFF6A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	03/11/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	19/01/2021
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	03/11/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	03/11/2022
o Pompe à chaleur : chauffage	19/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	03/11/2022
o Ventilation mécanique	03/11/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'ANGOULEME
91 BOULEVARD DE BRETAGNE
16710 SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.